

gent la santé des individus réunis dans une ville ou dans un village, des habitants d'une contrée, d'un pays.

L'hygiène privée et l'hygiène publique concourent à un même but : la conservation, l'amélioration et le bien-être des individus et des populations ; la virilité, la prospérité et la grandeur d'une nation. Cette distinction est utile en pratique, mais en principe ces deux parties se confondent dans une étude commune. Pour bien comprendre l'hygiène publique, il faut avoir une connaissance approfondie de l'hygiène privée, qui embrasse tous les éléments de la science.

Maintenant les traités d'hygiène sont nombreux. Les uns, purement techniques, sont exclusivement destinés aux médecins ; les autres, plus élémentaires, peuvent être facilement compris de l'homme instruit. Ainsi le "Traité Élémentaire d'Hygiène privée" que nous présentons aujourd'hui à nos maisons d'éducation et au lecteur avide de bien vivre, sera, nous n'en doutons pas, reçu avec l'indulgence à laquelle ont droit la bonne volonté, la rectitude d'intention et le travail persévérant.

Nous avons largement puisé dans les ouvrages classiques et les publications de Michel Lévy, Bouchardat, Fonssagrives, Brémond, P. de Piétra Santa, Riant, Monin, Proust, P. Labarthe, etc. Les personnes qui voudront faire une étude plus approfondie de l'hygiène pourront consulter ces ouvrages et publications, certaines d'avance d'y trouver les matériaux nécessaires au complément de leurs recherches.

Il
rama.
est u
parm
l'attri
Elle
malac
La
Vivre
curer
goûte
sait q
tudes
ou à l
ration
nité n
qu'a s
nous p
Ainsi
engenc
Cha
à l'her
vapeur
C'est la